

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Date de convocation : 8 AVRIL 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 11    votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures trente-et-une minutes,  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur DENOVAL Cédric, Premier Adjoint,

### Étaient présents :

M. DENOVAL Cédric, Mme TULANNE Elodie, M. BLOT Daniel, M. MAILLARD Michel, M. REGNAULT David, Mme POSTEC Céline, M. GOUPIL Samuel, Mme MEYER Mélanie, Mme PAQUET Mélanie, Mme DAUGUET Marine, Mme DENIARD Géraldine,

### Procurations :

REGNAULT Sébastien donne pouvoir à Cédric DENOVAL  
GERNIGON Vincent donne pouvoir à Samuel GOUPIL  
BOUVET Sébastien donne pouvoir à REGNAULT David

### Étaient excusés :

COURTIGNE Isabelle, GERNIGON Vincent, REGNAULT Sébastien, BOUVET Sébastien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme MEYER Mélanie

### 2022-023 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

### 2022-024 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

RESULTATS DE L'EXERCICE	94 043.56 €
RESULTAT N-1 REPORTEES	124 484.80 €
RESULTAT A AFFECTER	218 528.36 €

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

RESULTATS DE L'EXERCICE	74 336.10 €
RESULTAT N-1 REPORTEES	106 795.16 €
RESULTAT A AFFECTER	181 131.26 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

EN DEPENSES	133 469.41 €
EN RECETTES	18 610.69 €

Il est proposé au conseil municipal de :

**AFFECTER** le résultat d'investissement consolidé 2021 du budget de la commune en totalité, soit 181 131,26 €, au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif.

**DE REPARTIR** le résultat de fonctionnement consolidé 2021 au budget de la commune, soit 218 528.36 € ainsi : soit 87 861.56 € au compte 1068 en « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement et 130 666.80 € au compte 002 recette de fonctionnement au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** le résultat d'investissement consolidé 2021

**Approuve** le résultat de fonctionnement consolidé 2021

**Autorise** le Maire ou tout autre personne habilitée à le faire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2022-25 FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune arrêté comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	951 868.08 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVISTESSEMENT	818 158.87 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de :

**APPROUVER** le budget proposé.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

**Approuve** le budget proposé.

#### 2022-26 – FINANCES - VOTE DU BUDGET ANNEXE « COMMERCE PLACE DE L'ÉGLISE » PRIMITIF 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe « commerces place de l'Église » primitif 2022 de la commune arrêtée comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 626.01 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVISTESSEMENT	511 972.84 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **APPROUVER** le budget proposé.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

**Approuve** le budget proposé.

## 2022.27 – PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Par délibération n°2020- 062 en date du 26 octobre 2020, le conseil municipal délègue au maire une partie de ses attributions conformément à l'article l2122-22 du CGCT.

Conformément à ce même article, la maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations reçues :

- Décision n°2022-1 en date du 12 janvier 2022 : Signature du devis formation et accompagnement aux paramétrages pour un montant de 2 250 € à la société COSOLUCE.
- Décision n°2022-2 en date du 14 janvier 2022 : Signature du devis maxi lot de moto pour l'école de Dourdain pour un montant de 291.60 € à la société WESCO.
- Décision n°2022-3 en date du 3 février 2022 : Signature du devis pour le changement des extincteurs pour un montant de 1 078.46 € à la société SCUTUM INCENDIE.
- Décision n°2022-4 en date du 8 février 2022 : Signature du devis produits d'entretien pour un montant de 685,01 € à la société IPC.
- Décision n°2022-5 en date du 17 février 2022 : Signature du devis balayage de la commune pour un montant de 2 064,40 € à la société THEAUD.
- Décision n°2022-6 en date du 3 mars 2022 : Signature du devis fleurissement de la commune pour un montant de 767,56 € à la société VERALIA.
- Décision n°2022-7 en date du 15 mars 2022 : Signature du devis location d'une nacelle pour un montant de 452,24 € à la société LOXAM.

## 2022-28 - INFORMATION D'ATTRIBUTION DETR PROJET COMMERCE BOULANGERIE, EPICERIE ET LOGEMENTS

À la suite de la demande de subvention de DETR, dans le cadre du projet de réhabilitation de biens en centre-bourg à destination d'une épicerie, d'une boulangerie et de logements. Une subvention de 110 000 € est accordée à la commune de DOURDAIN.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention d'un montant de 110 000,00 €, calculée au taux de 28,00 % sur une dépense subventionnable de 400 000,00 € est accordée à la commune de DOURDAIN pour l'opération suivante : Réhabilitation commerces au Centre Bourg.

**Article 2** : Le calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération est le suivant :

- date de démarrage des travaux : 5 septembre 2022
- date de fin d'exécution des travaux : 24 juillet 2023

## AFFAIRES DIVERSES

/